



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/329
15 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 14 AVRIL 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La nouvelle attaque d'ordre ethnique lancée contre des civils géorgiens dans la région de Gali constitue un exemple flagrant de la fureur et de la férocité avec laquelle les séparatistes abkhazes traitent le petit nombre de Géorgiens qui viennent de rentrer dans les "zones de sécurité" d'Abkhazie (Géorgie).

Le 2 avril 1998, un groupe de 50 à 60 Abkhazes armés jusqu'aux dents ont facilement passé le point de contrôle de la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et ont fait une odieuse incursion dans le village de Gudava, où ils ont mis à sac les logements de civils innocents et tué froidement trois adolescents géorgiens. Après avoir commis ce carnage, ils ont pu repartir sans encombre et rentrer à Ochamchira en emmenant les dépouilles des victimes et une vingtaine d'otages.

De toute évidence, le rétablissement de la paix et diverses mesures positives prises dans le cadre de ce processus, résultant des efforts énergiques de la communauté internationale, ne favorisent pas les plans des forces réactionnaires, prêtes à faire n'importe quoi pour maintenir l'anarchie et l'impunité dans la région.

Le Gouvernement géorgien attache une grande importance au processus de Genève engagé sous les auspices des Nations Unies, car il est convaincu que seul ce processus peut permettre de régler le conflit; aussi s'inquiète-t-il vivement de toute action, d'où qu'elle émane, visant à compromettre ce processus.

Nous sommes certains que le Conseil de sécurité, vous personnellement Monsieur le Président ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, appréciera dûment cet acte criminel et n'épargnera aucun effort pour empêcher l'intensification des tensions susceptibles de faire plus gravement obstacle au retour des réfugiés et des personnes déplacées, voire de compromettre le processus de paix.

S/1998/329

Français

Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Peter CHKHEIDZE
